

**EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA FRANCE
UPR INFO PRE-SESSION POUR LA FRANCE, 4 AVRIL 2023**



PAUVRETE – ACCUEIL DES PERSONNES MIGRANTES- MINEURS NON ACCOMPAGNES – EXPLOITATION ET TRAITE DES ETRES HUMAINS

Je suis Geneviève Colas, et j’interviens pour le Secours Catholique - Caritas France, association de lutte contre la pauvreté et les discriminations comptant 60 000 bénévoles sur tout le territoire français. Le Secours Catholique est membre du réseau Caritas présent dans 200 pays. Nos recommandations s’appuient sur notre expertise de terrain.

1 La pauvreté

La France s’est engagée envers l’ONU à éradiquer la grande pauvreté à l’horizon 2030. Lors du précédent Examen Périodique Universel, 4 recommandations abordaient le sujet de la pauvreté et 7 du logement.

Nos constats

Le Secours Catholique observe un appauvrissement des plus pauvres dont le reste à vivre se détériore, en raison de l’inflation, mais aussi de l’adoption de lois qui plongent les gens dans l’extrême pauvreté (sur l’assurance chômage ou les aides au logement, par exemple). Des promesses du gouvernement ne sont pas tenues.

Notre alternative :

Faire de la lutte contre la pauvreté, avec les personnes concernées, le cœur de chacune des politiques publiques.

3 recommandations à formuler à la France :

- Passer d’une logique conjoncturelle contre la pauvreté (prime énergie, chèque alimentation) à une **logique structurelle d’investissement social**.
- Investir dans la société en garantissant à chacun **l’accès à un hébergement ou un logement décent**.
- Faire de **la transition écologique une opportunité de lutter contre la pauvreté** en finançant la rénovation thermique du logement des ménages modestes, en rendant accessibles les mobilités propres et le choix d’une alimentation saine et durable pour chacun.

2 L’accueil des personnes migrantes

Le climat politique concernant les personnes migrantes et pauvres est d’une extrême violence. Lors du précédent Examen Périodique Universel, 38 recommandations s’intéressaient aux personnes migrantes et 21 aux demandeurs d’asile.

Nos constats :

Plus de 20 lois en près de 40 ans en France sur l'asile et l'immigration... Et la répression à l'encontre des personnes étrangères ne fait que se durcir ; précarité administrative, accès à la santé restreint, difficultés dans l'accès à l'apprentissage du français. Le Secours Catholique constate une fragilisation accrue du statut de ces personnes.

Notre alternative :

Mener une politique migratoire fondée sur l'accueil, l'hospitalité et la solidarité, le respect des droits et de la dignité des personnes, et des lois qui proposent des mesures protectrices pour les personnes étrangères.

3 recommandations à formuler à la France :

- **Elargir l'accès aux titres de séjour** en délivrant une carte pluriannuelle pour toute régularisation. Prendre en compte une promesse d'embauche ou des preuves de travail passées et élargir les métiers en tension à des branches professionnelles. Élargir des possibilités de **régularisation** aux motifs liés à la vie privée et familiale.
- **Promouvoir un accès inconditionnel à la formation au français** pour tout étranger présent en France (sans instaurer une condition de maîtrise du français avec certification à l'oral et à l'écrit, pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle).
- **Conserver le principe de collégialité à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)** pour tous les demandeurs d'asile.

3 Les mineurs non accompagnés

Lors du précédent Examen Périodique Universel, parmi les 52 recommandations concernant l'enfance une quinzaine concernaient plus spécifiquement les mineurs non accompagnés.

Nos constats :

Depuis des années, nos associations témoignent des nombreuses violations des droits subies par les mineurs isolé.es arrivé.es sur le territoire français : non-respect des principes de présomption de minorité et d'intérêt supérieur de l'enfant, refoulements illégaux aux frontières, un accès à la scolarité, à l'asile et à la tutelle compromis. Une logique de suspicion constante est mise en place. Pour les protéger, un changement de politique est nécessaire.

Notre alternative :

Prendre des mesures fortes pour réformer la prise en charge des mineur-es isolé-es et respecter les droits de tous les enfants sur le territoire français, en métropole et outre-mer.

7 recommandations à formuler à la France :

- La protection de l'enfance doit garantir les principes de **non-discrimination**, de **présomption de minorité** et assurer le droit à la **participation** pour tous les enfants, en métropole et outre-mer.
- Quel que soit le parcours des mineur.es isolé.es, **garantir les libertés fondamentales** et en particulier le droit à l'éducation, à l'asile et à la santé.
- **Accueillir aux frontières** les mineur.es isolé.es, ne pas les refouler.
- Interdire **l'enfermement administratif** pendant toute la minorité.
- Réformer **le dispositif de premier accueil** des mineur.es isolé.es pour permettre de passer d'une logique de suspicion et de contrôle à celle d'évaluation du danger et de protection, sous

l'autorité du juge des enfants. Garantir **un responsable légal** à tout enfant dès son arrivée en France.

- **Améliorer la prise en charge des mineurs confiés dans des conditions dignes.** Assister les mineur·es dans la reconstitution de leur **état civil**.
- Renforcer le cadre juridique pour **sécuriser le parcours des jeunes à la majorité**, leur délivrer un titre de séjour de plein droit.

4. L'exploitation et la traite des êtres humains

Lors du précédent Examen Périodique Universel, 14 recommandations concernaient la traite des êtres humains.

Nos constats :

Le manque de portage politique et de moyens humains dédié à la lutte contre la traite des êtres humains n'a pas permis une action à la hauteur des enjeux. L'incapacité des pouvoirs publics à mettre en place un véritable mécanisme national d'identification et d'orientation des victimes est préoccupante : c'est une violation des conventions internationales ratifiées par la France, notamment en matière d'information et de protection des victimes. La sensibilisation, comme l'accompagnement des personnes victimes manque de moyens et la formation de tous les acteurs au contact avec de potentielles victimes est insuffisante.

Notre alternative :

Faire de la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains une politique à part entière avec les moyens nécessaires.

4 recommandations à formuler à la France :

- Créer de toute urgence un **mécanisme national d'identification et d'orientation des victimes**.
- Créer et mettre en œuvre - en concertation institutions et société civile - une stratégie pluriannuelle de prévention et lutte contre la traite et un **Plan de travail** pour transcrire en actes les discours en appliquant l'arsenal législatif conséquent.
- Renforcer la **dimension interministérielle** de la mission chargée de la lutte contre la traite des êtres humains, augmenter ses moyens et faire en sorte qu'elle s'occupe également de **toutes les formes** d'exploitation (travail forcé, esclavage domestique, exploitation sexuelle, obligation à mendier, contrainte à commettre des délits, trafic d'organes, vente de bébés, mariages forcés...).
- Créer et soutenir des **campagnes de sensibilisation** et promouvoir les **formations** des professionnels en contact avec les potentielles victimes d'exploitation et de traite des personnes (de la police, la justice, la santé, l'éducation, les sports, les loisirs...).

La pauvreté

- Passer d'une logique conjoncturelle contre la pauvreté (prime énergie, chèque alimentation) à une **logique structurelle d'investissement social**.
- Investir dans la société en garantissant à chacun **l'accès à un hébergement ou un logement décent**.
- Faire de **la transition écologique une opportunité de lutter contre la pauvreté** en finançant la rénovation thermique du logement des ménages modestes, en rendant accessibles les mobilités propres et le choix d'une alimentation saine et durable pour chacun.

L'accueil des personnes migrantes

- **Élargir l'accès aux titres de séjour** en délivrant une carte pluriannuelle pour toute régularisation. Prendre en compte une promesse d'embauche ou des preuves de travail passées et élargir les métiers en tension à des branches professionnelles. Élargir des possibilités de **régularisation** aux motifs liés à la vie privée et familiale.
- **Promouvoir un accès inconditionnel à la formation au français** pour tout étranger présent en France sans instaurer une condition de maîtrise du français avec certification à l'oral et à l'écrit, pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle.
- **Conserver le principe de collégialité à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)** pour tous les demandeurs d'asile.

Les mineurs non accompagnés

- La protection de l'enfance doit garantir les principes de **non-discrimination**, de **présomption de minorité** et assurer le droit à la **participation** pour tous les enfants, en métropole et outre-mer.
- Quel que soit le parcours des mineur.es isolé.es, **garantir les libertés fondamentales** et en particulier le droit à l'éducation, à l'asile et à la santé.
- **Accueillir aux frontières** les mineur.es isolé.es, ne pas les refouler.
- Interdire **l'enfermement administratif** pendant toute la minorité.
- Réformer **le dispositif de premier accueil** des mineur.es isolé.es pour permettre de passer d'une logique de suspicion et de contrôle à celle d'évaluation du danger et de protection, sous l'autorité du juge des enfants. Garantir **un responsable légal** à tout enfant dès son arrivée en France.
- **Améliorer la prise en charge des mineurs confiés dans des conditions dignes**. Assister les mineur.es dans la reconstitution de leur **état civil**.
- Renforcer le cadre juridique pour sécuriser le parcours des jeunes **à la majorité**, délivrer un titre de séjour de plein droit.

4. L'exploitation et la traite des êtres humains

- Créer de toute urgence un **mécanisme national d'identification et d'orientation des victimes**.
- Créer et mettre en œuvre - en concertation institutions et société civile - une stratégie pluriannuelle de prévention et lutte contre la traite et un **Plan de travail** pour transcrire en actes les discours en appliquant l'arsenal législatif conséquent.
- Renforcer la **dimension interministérielle** de la mission chargée de la lutte contre la traite des êtres humains, augmenter ses moyens et faire en sorte qu'elle s'occupe également de **toutes les formes** de traite des êtres humains (exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage domestique, obligation à mendier, contrainte à commettre des délits, trafic d'organes, vente de bébés, mariages forcés...).
- Créer et soutenir des **campagnes de sensibilisation** et promouvoir les **formations** des professionnels en contact avec les potentielles victimes d'exploitation et de traite des personnes (de la police, la justice, la santé, l'éducation, les sports, les loisirs...).